

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--

DECRET N° 165/PR/DSN

portant nomination du Directeur
Adjoint de la Sûreté Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;
- VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU le Décret N°145/PR du 15 mai 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire ;
- VU le Décret N°41/PR-SGG du 22 décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret N°148/PR-SGG du 16 mai 1967, portant nomination de Mr Norbert EWAGNIGNON, Commissaire de Police, en qualité de Directeur-Adjoint de la Sûreté Nationale ;

Sur la proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;
le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

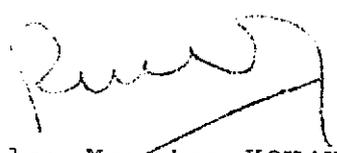
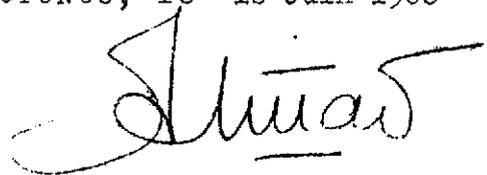
Article 1er - Mr Bouary ADECHOKAN, Commissaire de Police de 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Directeur-Adjoint de la Sûreté Nationale, en remplacement de Mr Norbert EWAGNIGNON, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 - Le présent décret qui abroge le décret N°148/PR-SGG du 16 mai 1967, aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 18 Juin 1968

par le Président de la République,

Le Chef du Gouvernement Provisoire,

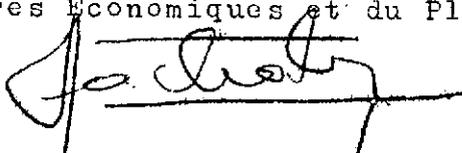


Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Chef de Bataillon Maurice KOUANDETE

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité,

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,



Sous-Lieutenant Michel AIKPE

Pascal CHABI KAO

Ampliations : PR 4 - CS 6 - MIS 4 -
Ministères 9 - DSN 4 - SGG 4 - DAI 2 -
IAA 1 - Gde Chanc. 1 - Intéressés 2 -
DB-CF-Solde-DI 5 - Trésor 4 - DP 2.
PCAL 2 - Dtion Stat 2 - Dtion Plan 2